

Doit être rédigée sur papier à en-tête de l'Employeur

(DC N° 04 - indice U - 2021 - page 1/2)

Exemple d'attestation Employeur

(pour un salarié travaillant dans une Société de droit français)

Je soussigné, **Georges PEVISSIER**, Président Directeur Général de la Société Anonyme VIDALON, atteste que Monsieur **Noël PAIN**, né le 7 Juillet 1958, est notre collaborateur depuis le 15 Octobre 1978. Sa carrière chez nous est la suivante :

a- du 15/10/1978 au 31/12/1982 : Agent Technique d'Exploitation

1^{er} Échelon (coefficient hiérarchique 200 de la Convention Collective des Employés, Techniciens Agents de Maîtrise - ETAM - de l'Exploitation d'Équipements Thermiques et de Génie Climatique).

b- du 01/01/1983 au 31/12/1990 : Chef d'Atelier

2^o puis 3^o Échelon (Coefficient 270 de la Convention Collective ETAM précitée)

c- du 01/01/1991 au 31/12/1995 : Technicien d'Études Principal

(Coefficient 300 de la Convention Collective ETAM précitée).

d- du 01/01/1996 au 31/12/2000 : Adjoint au Chef du Bureau d'Études exploitation

Cadre position II - A puis II - C, Coefficient hiérarchique 75 et 90 de la Convention Collective Nationale des Ingénieurs, Assimilés et Cadres - IAC - des Entreprises d'Exploitation de Chauffage et de Distribution de Fluides Thermiques.

e- du 01/01/2001 à ce jour : Chef de Centre d'Exploitation

Cadre position III - B, Coefficient 105 de la Convention Collective IAC précitée

Je certifie, que Monsieur **Noël PAIN** assure depuis Janvier 1996 une fonction qui confirme l'exercice du métier d'Ingénieur.

Fait à Paris, le 01 Septembre 2020, pour servir et valoir ce que de droit.

Signature de l'Employeur

Nota : le signataire doit être identifiable : nom, prénom, fonction, lien éventuel avec le demandeur.

Exemple d'attestation Employeur (suite)

Comme pour les salariés les autos attestations ne sont pas recevables.

1- Fonction d'ingénieur exercée selon un statut libéral :

Dans ce cadre, le demandeur doit fournir au moins deux attestations de Clients donneurs d'ordres représentatifs.

- 1.0- Ces documents doivent être rédigés sur papier à en-tête de la Société émettrice et ils doivent définir clairement :
 - 1.1- Le type des missions en indiquant les responsabilités des deux parties,
 - 1.2- La nature des travaux,
 - 1.3- Les dates de début et de fin de mission et la durée,
 - 1.4- Le signataire doit définir sa fonction,
 - 1.5- La signature doit être identifiable (nom, prénom, fonction, lien éventuel avec le candidat),
 - 1.6- Le signataire doit justifier d'un niveau suffisant et occuper un poste de responsabilité, lui permettant d'évaluer une fonction d'ingénieur.
 - 1.7- Le statut libéral doit être validé par tous documents officiels justificatifs.
 - 1.8- Tout autre document pouvant démontrer la fonction d'ingénieur, sera évalué par le Président de la CNC ou l'Assesseur principal, pour être recevable.

2- Expert de justice

Dans ce cadre précis, la CNC -Commission Nationale de Certification considère que le Tribunal est un employeur direct, même s'il s'agit d'une activité partielle.

- 2.0- L'expert de justice, doit justifier son activité :
 - 2.0.1- Sur les quatre années qui précèdent le retour du dossier de certification initiale,
 - 2.0.2- Sur les trois ans du cycle, compris entre la certification précédente et le moment de la demande de renouvellement.
- 2.1- Pour remplacer les attestations de clients donneurs d'ordres, le demandeur pourra fournir les tableaux récapitulatifs, qu'il remet au Magistrat dont il dépend chaque année.
- 2.2- S'il est missionné par plusieurs Chancelleries, il fournira les tableaux annuels pour chaque chancellerie.
- 2.3- Tous les intervenants dans le processus de certification, de la Commission Nationale de Certification, sont tenus à une clause de confidentialité.
En conséquence, le secret d'un dossier n'est pas opposable.

3- Expert construction auprès des Compagnies d'Assurance

- 3.0- L'expert construction s'il est déjà habilité par le CACRAC, doit fournir la lettre d'habilitation. Elle doit être en cours de validité.
- 3.1- A défaut, il doit fournir la liste des expertises effectuées, par Compagnie et pour chaque année.